

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° 1\_13

OBJET :

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DESIGNATION DE  
REPRESENTANTS AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COLLEGE DE RIORGES**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **28 mai 2020** – 18 h 00

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 mai 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 mai 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*  
*Néant*

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Delphine DEBATISSE*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20200528-1\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2020

Affichage : 03/06/2020

**ADMINISTRATION GENERALE**

**DESIGNATION DE REPRESENTANTS  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU COLLEGE DE RIORGES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, a modifié dans les conditions suivantes, la représentation des communes au sein des établissements :

*"les 5° et 6° de l'article R421-16 sont remplacés par les dispositions suivantes :*

...

*6° Un représentant de la commune siège de l'établissement..."*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne :

Membre titulaire  
- Nathalie TISSIER-MICHAUD

Membre suppléante  
- Brigitte MACAUDIERE

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 3 juin 2020

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN